



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

PIE COP 2

SESSION 2016

COP
CONCOURS EXTERNE
CONCOURS INTERNE

ÉPREUVE D'ÉCONOMIE APPLIQUÉE

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

A

Le préambule de l'arrêté du 1^{er} juillet 2015, paru dans le Journal Officiel du 7 juillet 2015 et consacré au « parcours Avenir » précise :

« Le monde du travail est un monde en évolution permanente et l'obligation d'innovation en est devenue une composante importante. Dans ce contexte, les caractéristiques de la vie professionnelle de demain seront d'exercer des fonctions variées et de changer de domaines d'activités ou de métiers. Dans cette situation de mutation, il convient de permettre à chacun de repérer, anticiper et participer à ces évolutions, de développer son niveau de qualification et de connaissances et éventuellement de réorienter son projet professionnel tout au long de sa vie comme le précise la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. L'élève doit donc être doté d'outils d'information et acquérir des connaissances et des compétences qui lui permettent de comprendre l'environnement socio-économique proche, mais aussi un environnement plus éloigné, pour s'y projeter et se préparer à en devenir plus tard un acteur. À ces fins, un parcours qui s'adresse à tous les élèves du second degré de l'enseignement scolaire de la classe de sixième de collège à la classe terminale du lycée général, technologique et professionnel, est institué par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République : « parcours Avenir ». Pour que ce parcours prenne tout son sens et participe à la culture commune, sa construction doit mobiliser les équipes éducatives des établissements, en lien avec les collectivités territoriales, les parents, ainsi que les partenaires extérieurs en charge d'éducation populaire, culturelle, sportive, environnementale, citoyenne et les représentants du monde économique et professionnel ».

Dans un article portant sur l'organisation et le fonctionnement de l'orientation en France, Gérard Boudesseul écrit :

« Aujourd'hui, l'orientation tout au long de la vie se présente comme un programme fédérateur unifiant, d'un point de vue diachronique, l'ensemble des situations de choix dans lesquelles sont placés des individus au fil de leur parcours de formation. Ces situations ont en commun de mobiliser des acteurs, certes divers, tendus vers des objectifs différents, mais les voies possibles ne sont pas infinies ; certaines sont déjà en partie balisées, la plupart sont destinées à articuler des compétences en cours d'acquisition ou de validation et en attente d'opérationnalité en emploi. Cette acception de l'orientation met l'accent sur son niveau collectif en tant que politique de gestion des flux entrant en tension avec les parcours biographiques particuliers. (Référence : « La segmentation par l'orientation ? Comment l'orientation préfigure les inégalités d'emploi », Formation-Emploi, p. 53, N°109, 2010).

Question 1 :

A partir de ces deux extraits, vous traiterez la question suivante :

Dans la mesure où les choix d'orientation mettent en jeu plusieurs variables (individuelles, collectives, structurelles, contextuelles...), comment le système éducatif peut-il assurer une cohérence entre aspirations personnelles et gestion des flux d'élèves ?

Question 2 :

Après avoir été fortement associée à l'orientation professionnelle, l'activité de conseil s'est progressivement déplacée vers l'aide au choix scolaire (vers des filières, des spécialités...). Pourtant, et avec la notion de formation tout au long de la vie, on assiste à un brouillage de la distinction entre formation initiale et formation continue. Et à l'heure où l'on parle des notions de parcours, de reconversion et de bifurcation professionnelles, le paysage de l'orientation connaît des évolutions. A la lumière de vos connaissances, vous montrerez comment le conseiller d'orientation-psychologue, muni de ses connaissances et de ses compétences professionnelles, peut aider les usagers à construire un parcours et à effectuer des choix susceptibles d'atténuer la distinction entre formation initiale et formation continue.